



MAIRIE  
DE  
SERRAVAL

Le Maire de SERRAVAL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-4 ;

**Vu** le Code de la Route, notamment ses articles R 411-8 et R 417-10 ;

**Vu** la demande présentée le 05 octobre 2023 par l'entreprise BEBER TP de Serraval pour des travaux consistant à la réalisation d'une longrine béton le long d'une partie de la voie communale, dénommée Route du Montobert ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tous les types de véhicules empruntant la Route du Montobert entre le numéro 225 et le numéro 361 de cette voie et ce, du vendredi 06 octobre 2023 au lundi 06 novembre 2023, afin de sécuriser ces travaux ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront réglementés du vendredi 06 octobre 2023 au lundi 06 novembre 2023 sur la Route du Montobert entre le numéro 225 et le numéro 361 ;

**Article 2 :** Les deux sens de circulation seront impactés par ces travaux mais la circulation sera toujours maintenue en alternat grâce à une signalétique mise en place par l'entreprise BEBER TP ;

**Article 3 :** La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h ;

**Article 4 :** Le dépassement sera interdit pour tous types de véhicules ;

**Article 5 :** Le stationnement sera interdit à tous les types de véhicules, excepté ceux de l'entreprise BEBER TP de Serraval ;

**Article 6 :** Une signalisation permettant d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes appelées à emprunter ces voies sera mise en place par l'entreprise BEBER TP de Serraval et notamment pour garantir la circulation alternée comme précisé à l'article 2 du présent arrêté ;

**Article 7 :** Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage aux lieux habituels dans la commune et copie sera faite à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours de Thônes ;
- L'entreprise BEBER TP de Serraval, en la personne de Monsieur BERNARD-BERNARDET Christophe.

Fait à Serraval, le jeudi 05 octobre 2023

Le Maire,  
Philippe ROISINE.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :  
- de sa publication le 05/10/2023

Le Maire, Philippe ROISINE.

